DD 2013 0925 097



Envoyé en préfecture le 27/09/2013 Reçu en préfecture le 27/09/2013 Affiché le

Commune d'Ornex - République Française - Département de l'Ain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 24 SEPTEMBRE 2013

Nombre de conseillers en exercice : 21

68

ės

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt-quatre septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jacques MERCIER, Maire

<u>Présents</u>: J. MERCIER, JA. DURET, D. DEBRAY, B. LERAY, D. GANNE, J. DIZERENS, C. ARDITTI, J.C. CECCATO, C. FOLGER, B. THOUMELIN, J. CAMUGLI, J.M. MESNIL, C. BOULAS, W. DELAVENNE, O. GUICHARD, J.F. OBEZ, C. BIOLAY.

Absents non excusés: J. MAGNIN, O. REGELBRUGGE, F. BISETTI,

Absents excusés : E. CHASSOT

Procurations: E. CHASSOT à B. THOUMELIN

Secrétaire de séance : JA. DURET

Assistalent: A. MAZERON, DGS - M. VOLCKAERT, assistante communication.

11 - Achat/Vente de partie des parcelles AE 62 et AE 66 - Les Pralets - Modification de la délibération du 16 juillet 2013

B. LERAY, adjoint à l'urbanisme, indique qu'il y a lieu de procéder à la vente par la commune d'Ornex d'une partie de la parcelle AE 62 pour une surface d'environ 255 m² et à l'achat d'une partie de la parcelle AE 66 appartenant aux consorts CELLERIER pour une surface d'environ 40 m².

Il en résulte une soulte au profit de la commune pour un montant de 322,50 euros HT soit 385,71 euros TTC (pour information, France Domaines a estimé la valeur du terrain à 1,50 euro HT/m²).

Les frais de géomètre et de notaire résultant de l'achat de 40 m² de la parcelle AE 66 seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- 1. autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir
- 2. accepte de percevoir la soulte au profit de la commune
- 3. dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2013.

Ornex, le 25 septembre 2013 Jacques MERCIER, Maire



Envoyé en préfecture le 27/09/2013 Reçu en préfecture le 27/09/2013 Affiché le

Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Certifié exécutoire le 2 7 SEP. 2013

Affiché le 2 7 SEP. 2013

Jacques MERCIER Maire



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.